



Le secteur extractif du Congo : Régime fiscal et partage de rente

Bertrand LAPORTE

Maître de conférences, HDR, UCA, CNRS, IRD, CerdI

Yannick BOUTERIGE

Assistant de recherche, Ferdi

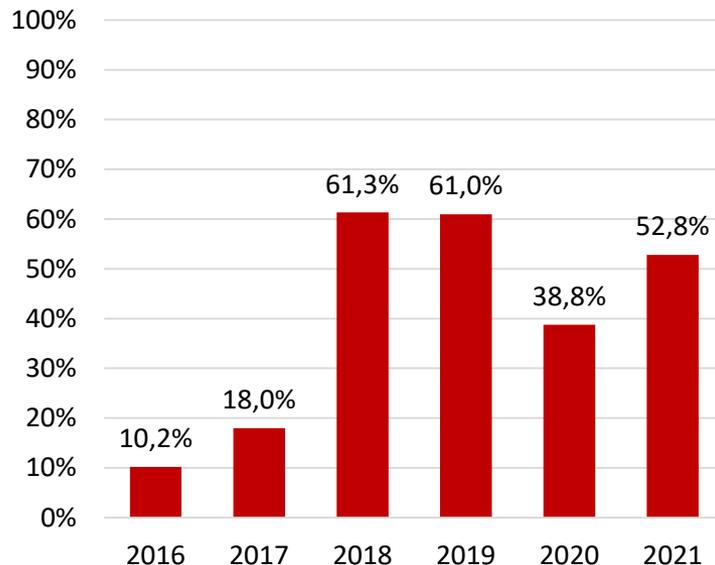
Le contexte extractif du Congo : Description du secteur extractif du pays

- Substances
- Production
- Recettes
- Grandes entreprises

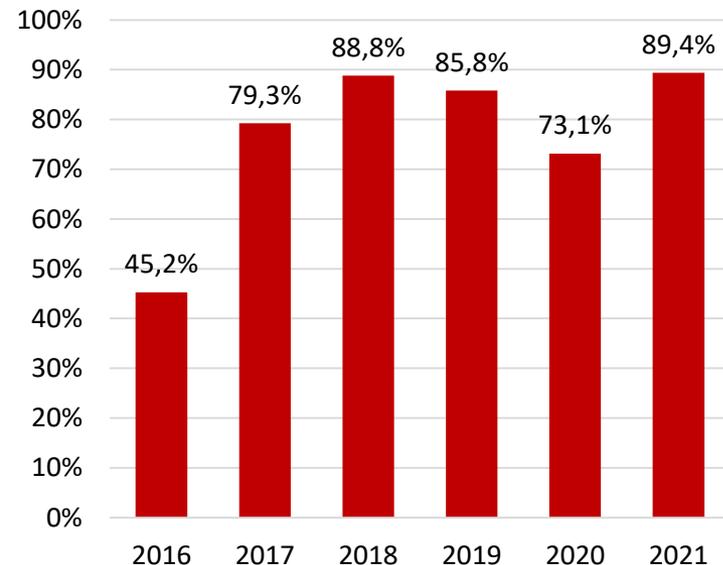
La contribution du secteur extractif

- Le Congo est un **pays riche en ressources naturelles** (critère FMI). Il est très **dépendant** de son secteur extractif, essentiellement à travers ses **hydrocarbures**.

Part du secteur extractif dans le PIB



Part du secteur extractif dans les exportations

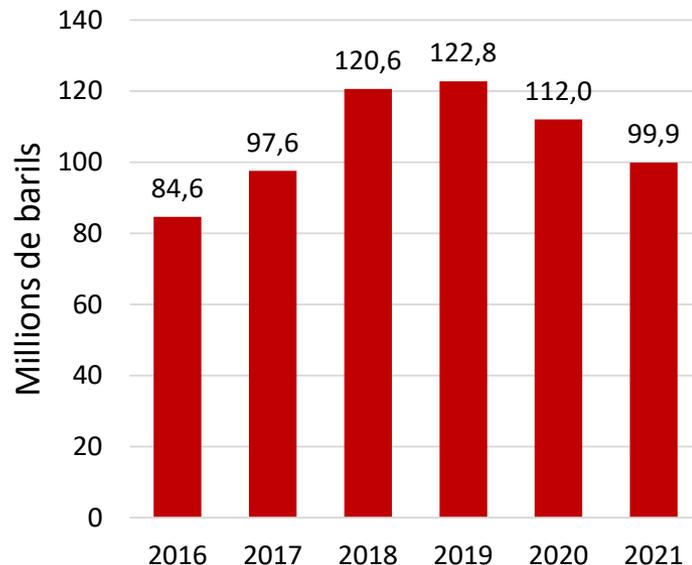


Source : ITIE Congo, Rapports 2016-2021

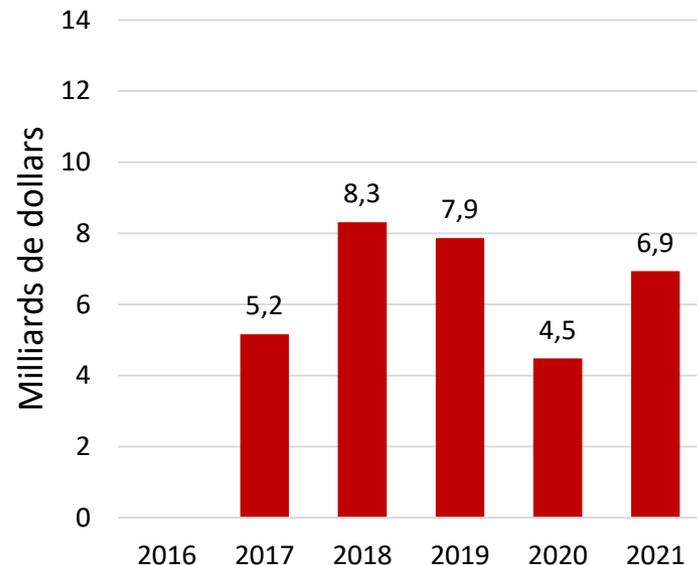
La production du secteur pétrolier

- Le Congo est le **6ème producteur de pétrole du continent africain**, après le Nigeria, l'Algérie, l'Angola, l'Égypte et la Lybie (BP, 2022). Il a été fortement impacté par la baisse des cours en 2020.

Volume de la production d'hydrocarbures liquides



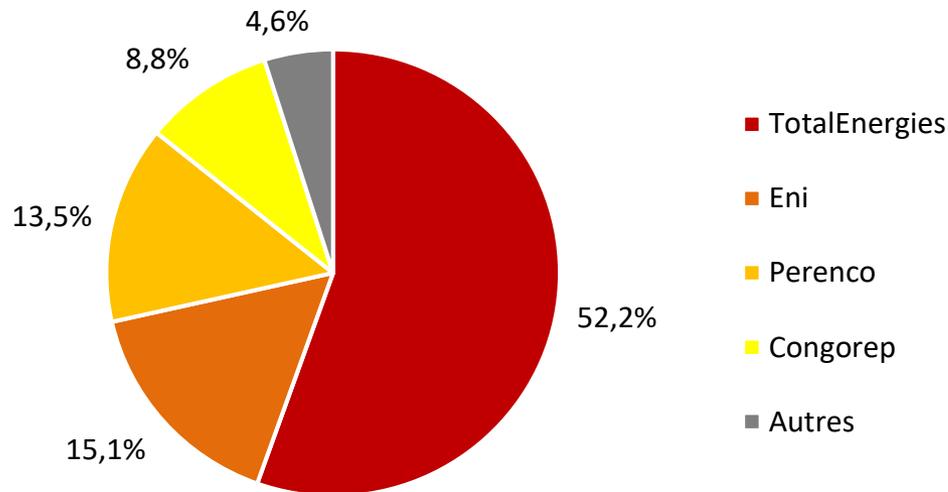
Valeur de la production d'hydrocarbures liquides



Source : ITIE Congo, Rapports 2016-2021

Les opérateurs du secteur pétrolier

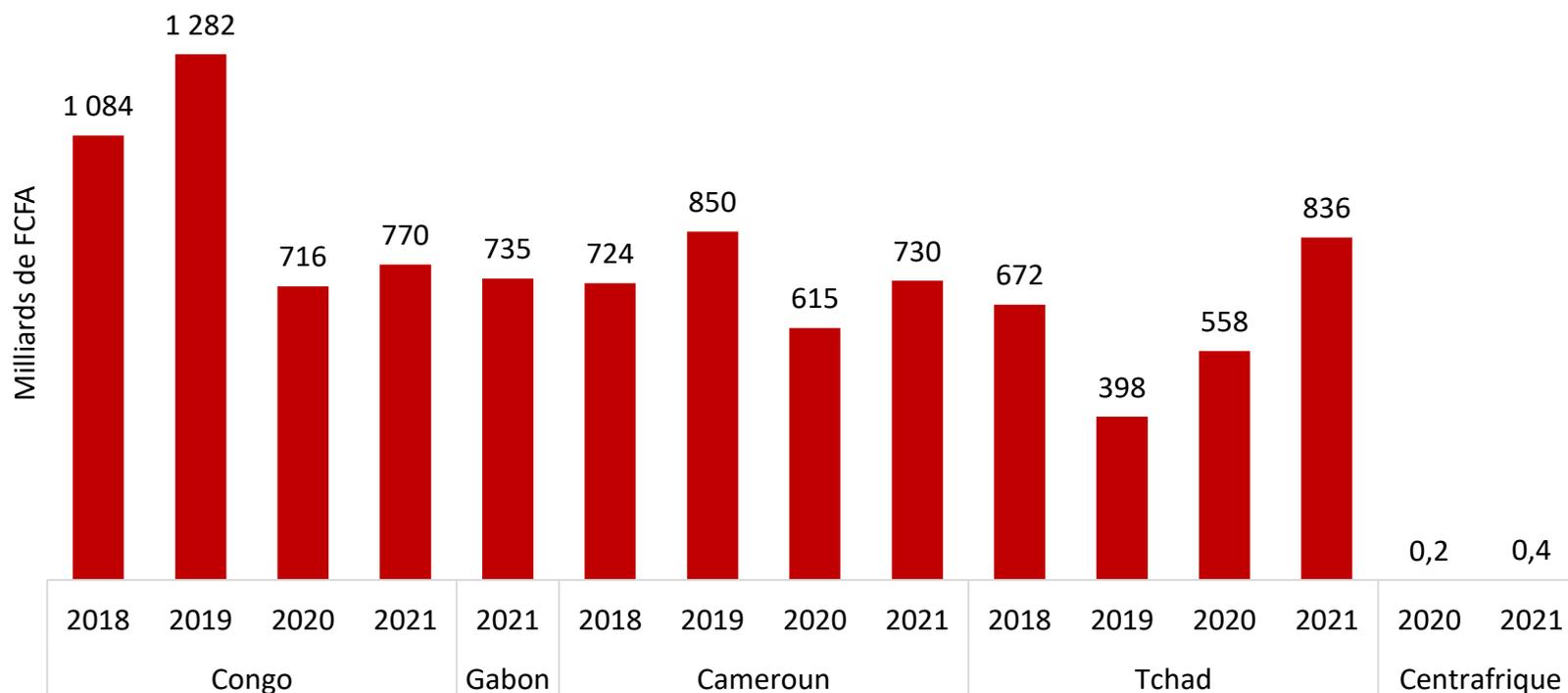
- L'opérateur français **TotalEnergies** réalise la moitié de la production pétrolière congolaise, suivi par **Eni**, **Perenco** et **Congorep**.



Source : ITIE Congo, Rapport 2021

Les recettes du secteur pétrolier

- Les recettes pétrolières congolaises s'élèvent à **770 milliards de FCFA** en 2021 (**66% des recettes totales**).



Source : ITIE, Rapports 2018-2021

La production du secteur minier

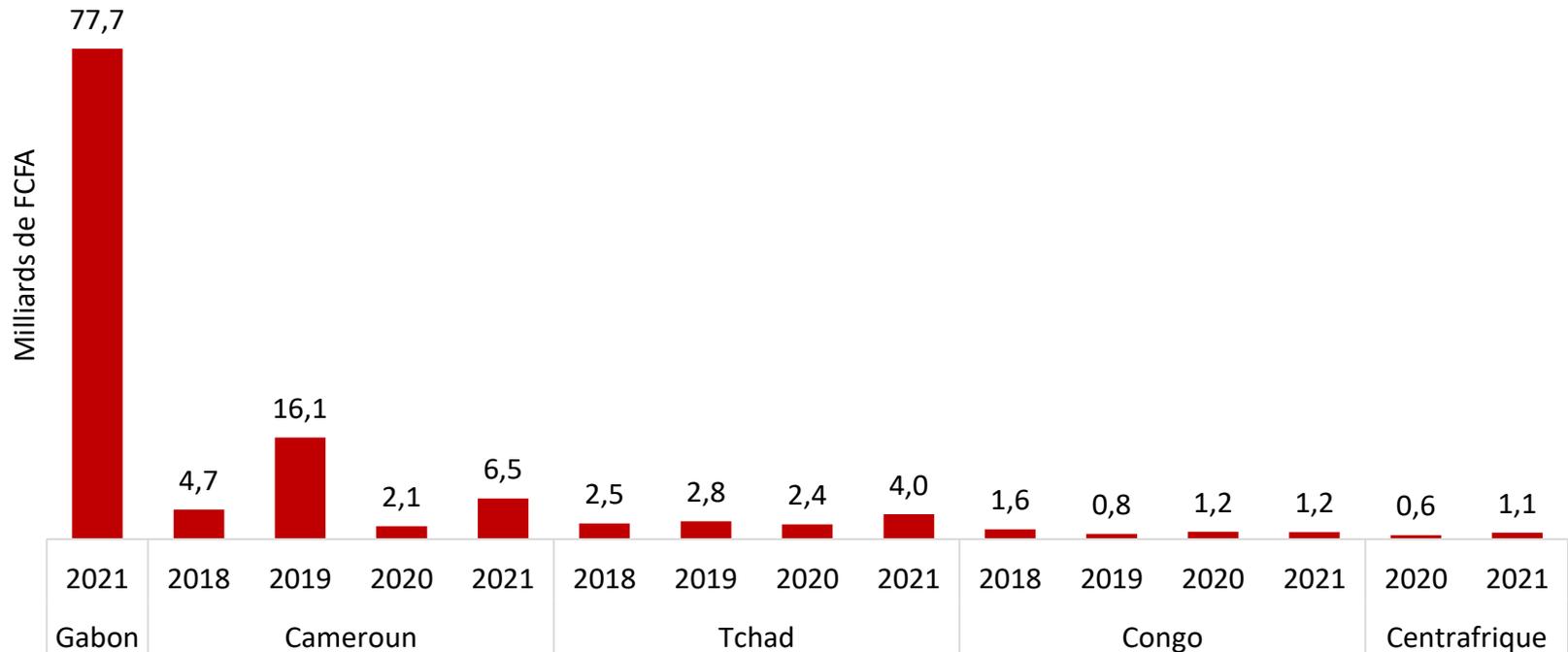
- Le Congo produit surtout du **cuivre** et du **zinc**, essentiellement à travers la Société de Recherche et d'Exploitation Minière (**SOREMI**) qui représente 98% de la valeur de la production (ITIE, 2021).

Substance	Volume	Valeur (milliards FCFA)	Valeur (millions USD)	Part (%)
Cuivre	11 012 t	45,402	81,923	72,0%
Zinc	10 669 t	17,151	30,947	27,2%
Or	23,9 kg	0,348	0,696	0,6%
Diamants	10 807 cts	0,094	0,167	0,1%
Quartz	526 t	0,094	0,169	0,1%
TOTAL		63,088	113,902	100%

Source : ITIE Congo, Rapport 2021

Les recettes du secteur minier

- Les recettes minières congolaises s'élèvent à **1,2 milliards de FCFA** en 2021 (0,1% des recettes totales).



Source : ITIE, Rapports 2018-2021

Les spécificités du secteur extractif : Défis et enjeux

- Malédiction des ressources naturelles
- Spécificités du secteur extractif
- Cycle de vie d'un projet

Les défis posés par les ressources naturelles

➤ **Des ressources pour financer le développement :**

L'exploitation des ressources naturelles peut permettre d'**accroître la mobilisation des ressources intérieures** mais représente un **défi majeur** pour les pays riches en ressources du fait de la « **malédiction des ressources naturelles** ».

➤ **La malédiction des ressources naturelles :**

Les pays riches en ressources peuvent paradoxalement enregistrer des **taux de croissance plus faibles**.

Trois explications sont généralement avancées :

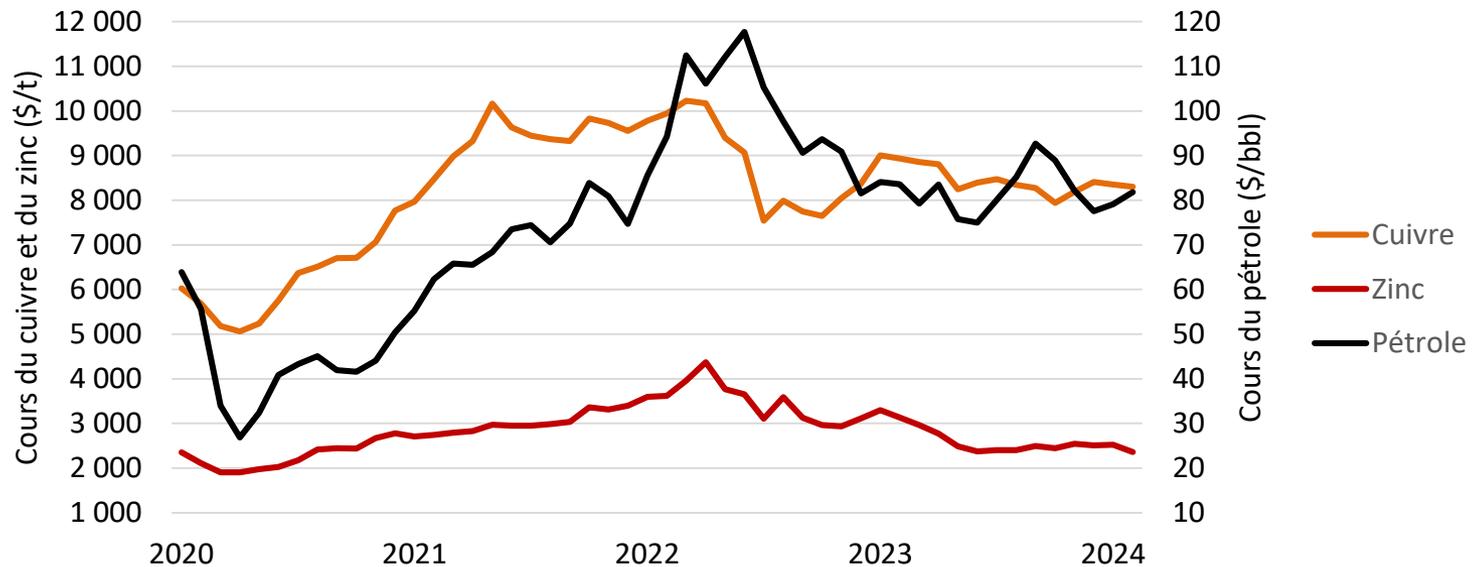
- ❖ **Le syndrome hollandais.**
- ❖ **La dégradation de la qualité des institutions,** la mauvaise gouvernance, la corruption.
- ❖ **Les conflits.**

Les spécificités du secteur extractif

- Les **spécificités du secteur** justifient la **fiscalisation adéquate** des ressources extractives :
 - ❖ La **propriété publique** des ressources du sous-sol.
 - ❖ Des ressources minières et pétrolières **non-renouvelables**.
 - ❖ La **lutte contre le changement climatique**.
 - ❖ Une **faible contribution** des grands projets industriels à l'économie nationale et au développement local.
 - ❖ Un **forte incertitude** sur les projets, concernant la quantité, la teneur, les coûts, les cours.
 - ❖ Des **coûts d'investissements importants et irrécupérables**.
 - ❖ Une **asymétrie temporelle** entre investissements et revenus.
 - ❖ L'existence potentielle d'une **rente économique** lorsque les cours excèdent fortement les coûts de production.

Les spécificités du secteur extractif

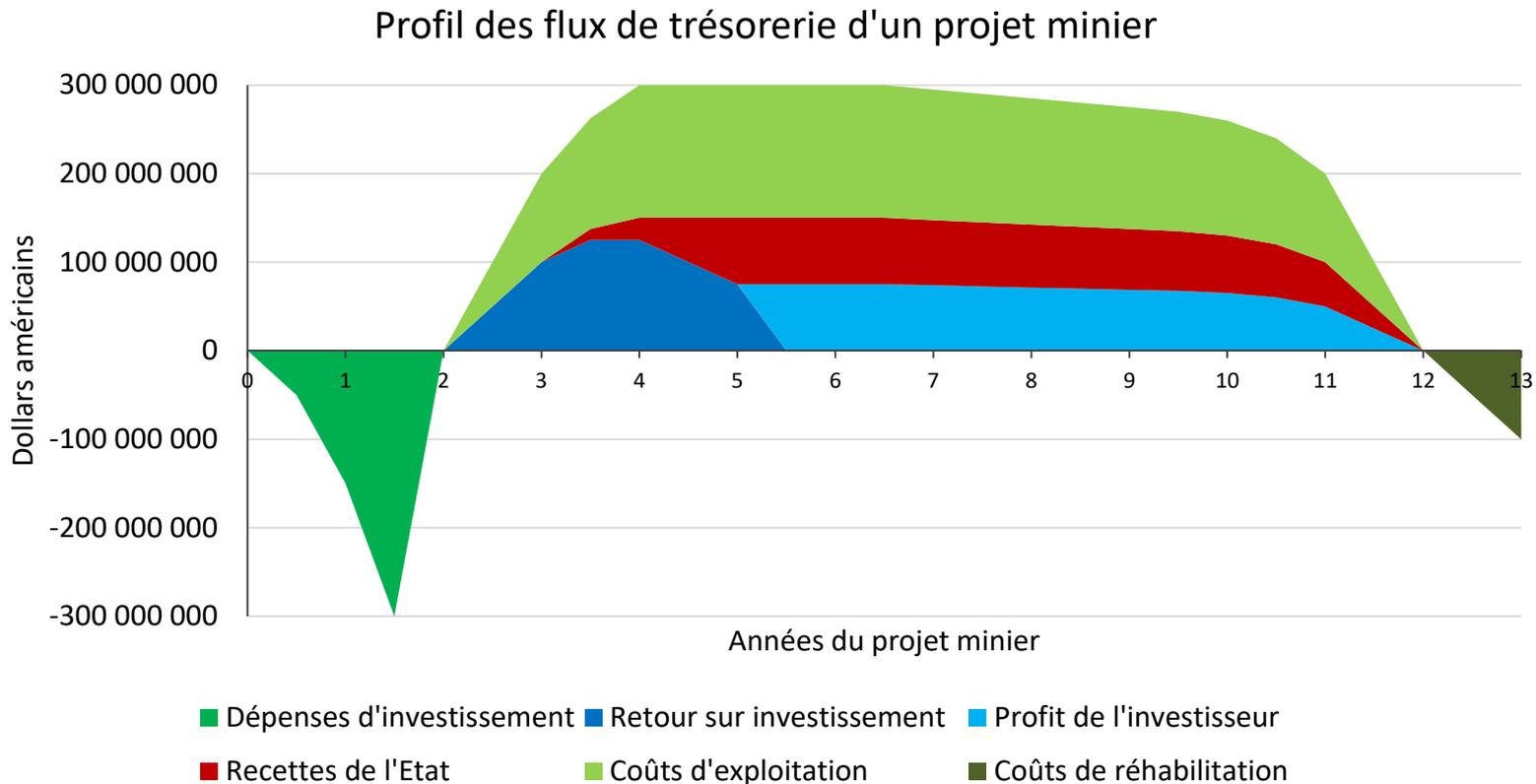
- Les **spécificités du secteur** justifient la **fiscalisation adéquate** des ressources extractives :
 - ❖ La **volatilité des prix des matières premières**.



- ❖ Un secteur dominé par des **firmes multinationales**.
- ❖ Une fiscalité figée à long terme par les **clauses de stabilité**.

Le cycle de vie d'un projet

- Le **cycle de vie** décrit les **grandes étapes** d'un projet extractif :

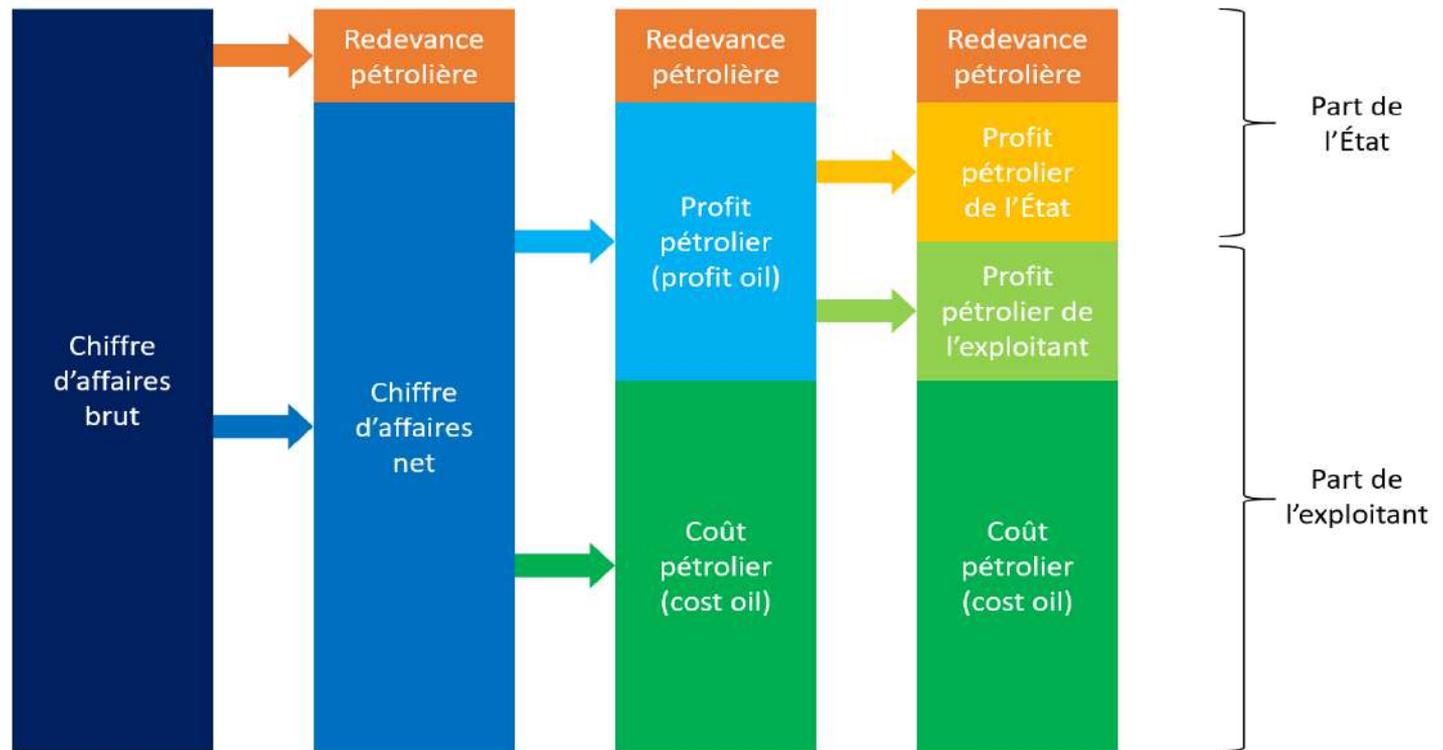


La fiscalité pétrolière du Congo : Régime fiscal et partage de rente

- Partage de production
- Régime fiscal pétrolier
- Taux effectif moyen d'imposition (TEMI)
- Comparaisons internationales

Le partage de production

- Les contrats de **partage de production** (CPP) sont aujourd'hui les régimes les plus fréquents dans le secteur des hydrocarbures :



Le régime fiscal pétrolier concernant le partage de production

	Congo 2016	Cameroun	Gabon	Tchad
Bonus	Contrat pétrolier	Contrat pétrolier	Contrat pétrolier	Contrat pétrolier
Droits fixes	Aucun	Loi de finances	Aucun	500 000 USD
Redevance superficière	800 USD/km ² /an	Loi de finances	500 000 FCFA/km ² /an	Contrat pétrolier
Redevance pétrolière	12% à 15%	Contrat de concession	5% à 15%	14,25% à 16,5%
Redevance gazière	5%	Contrat pétrolier	2% à 10%	5% à 10%
Cost stop pétrolier	50% à 70% max.	Contrat pétrolier	70% à 75% max.	70% max.
Profit oil pour l'État	35% min.	Contrat pétrolier	40% à 45% min.	40% min.
Impôt sur les sociétés	Aucun	35%	Aucun	40% à 75%
Revenu des valeurs mobilières	15%	Exonération	Exonération	Exonération
Participation de l'État	15% min.	Contrat pétrolier	10% max.	10% à 25% max.

Deux exemples de conventions

	Congo 2016	Congo TEPC 2019	Tchad	Tchad CNPCIC 2014
Bonus	Aucun	4,25 millions USD	Aucun	350 millions USD
Droits fixes	Aucun	Aucun	500 000 USD	Aucun
Redevance superficiare	800 USD/km ² /an	800 USD/km ² /an	Aucune	100 USD/km ² /an
Redevance pétrolière	15%	15%	14,25%	14,25%
Cost stop Pétrolier	50% max.	60% max.	70% max.	70% max.
Profit oil pour l'État	35% min.	Excess cost oil : 50% Profit oil : 47% Super profit oil : 85%	40% min.	Facteur R ≤ 2,25 : 40% 2,25 < F. R ≤ 3 : 50% Facteur R > 3 : 60%
Impôt sur les sociétés	Aucun	Aucun	40%	Aucun
Participation de l'État	15%	15%	10%	25%

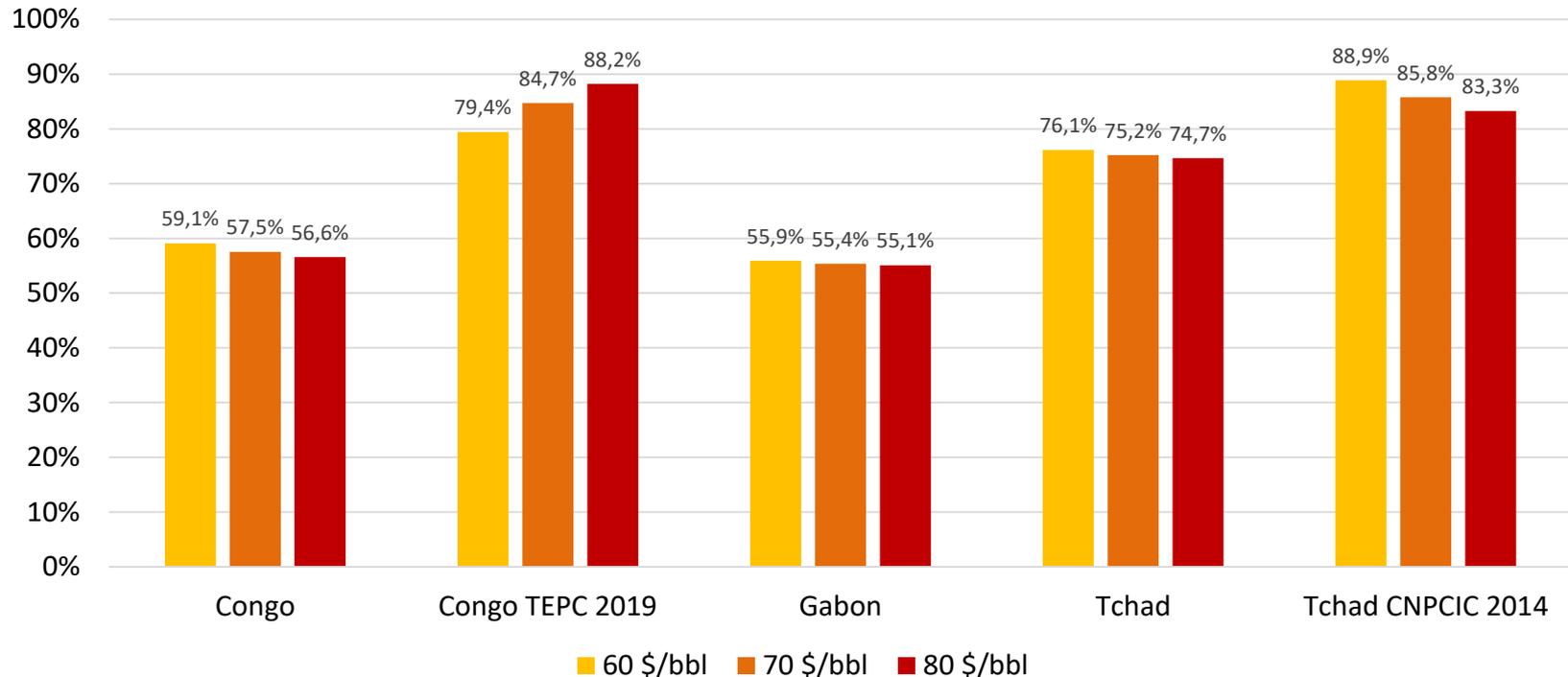
Source : Recherches des auteurs à partir de la législation et la réglementation nationales

L'intérêt de la modélisation fiscale

- Pour évaluer le **partage de la rente** entre État et investisseur, il est pertinent d'utiliser la modélisation fiscale. L'utilisation d'un modèle permet en effet de **synthétiser et de comparer des régimes fiscaux**, même très différents, avec une précision bien plus fine et intéressante qu'une simple comparaison de **taux statutaires** d'imposition.
- Le **taux effectif moyen d'imposition** (TEMI) d'un projet extractif correspond ainsi à la **part de la rente** qui revient à l'État. Le niveau du TEMI dépend bien sûr du **système fiscal**, mais également des **conditions économiques** du projet, telles que les **coûts de production** et le **prix de vente**.

La simulation du partage de la rente pétrolière

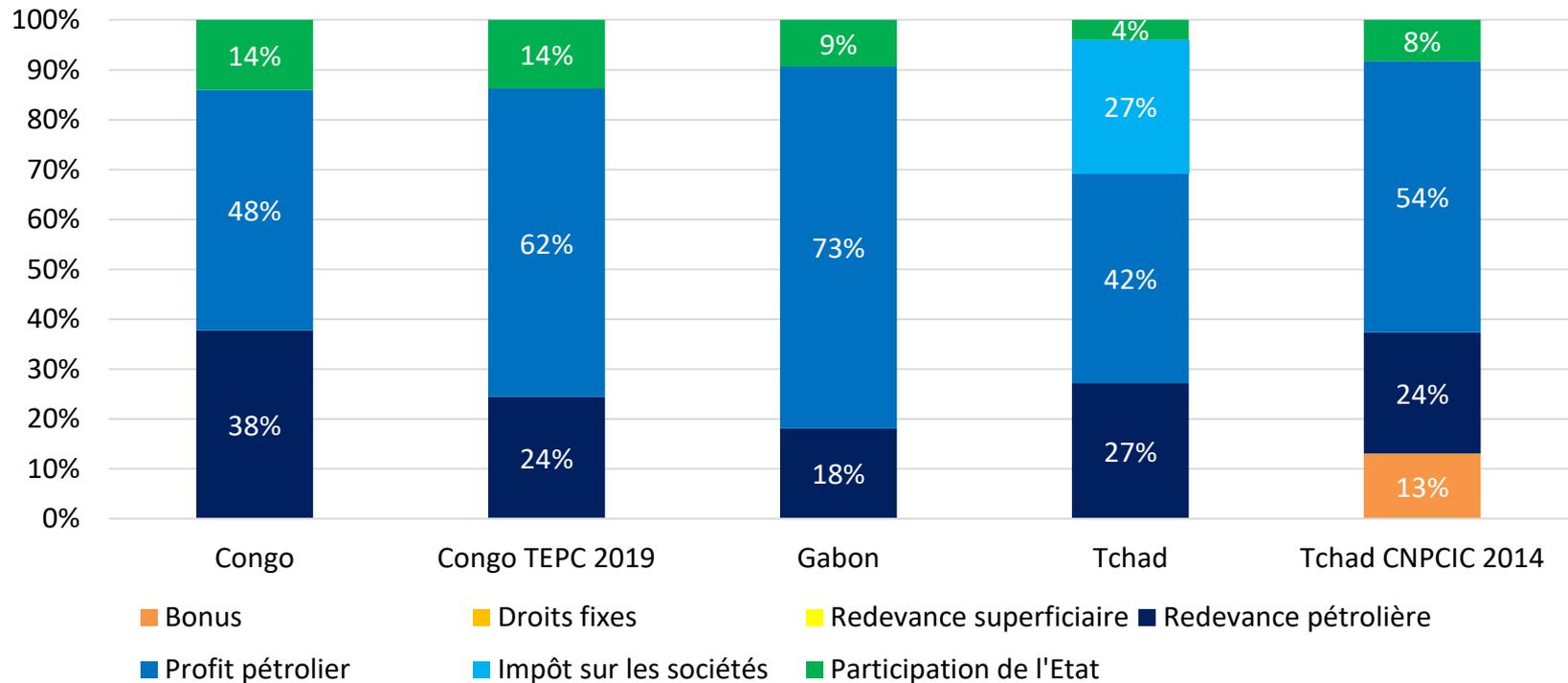
Taux effectif moyen d'imposition (TEMI), 2023



Source : Calculs des auteurs

La simulation du partage de la rente pétrolière

Répartition des prélèvements, 2023



Source : Calculs des auteurs

Synthèse sur la fiscalité pétrolière

- Le code pétrolier de 2016 laisse une place importante à la **négociation**, ce qui présente des risques.
 - ❖ **Bonus** : Négociable. **x**
 - ❖ **Redevance superficielle** : 800 USD/km²/an. ✓
 - ❖ **Redevance minière** : 15%, réduction possible jusqu'à 12%. ✓
 - ❖ **Cost stop** : 50%, réduction possible jusqu'à 70%. ✓
 - ❖ **Profit pétrolier pour l'État** : minimum 35%. **x**
 - ❖ **Impôt sur les bénéfices des sociétés** : Aucun. **?**
 - ❖ **Participation gratuite de l'État** : 15%. ✓
- En fonction des objectifs du gouvernement, des aménagements de la fiscalité pétrolière pourraient être souhaitables.

Quels enjeux pour la fiscalité pétrolière ?

- Il n'existe pas un système fiscal pétrolier idéal.
Il dépend des **objectifs du gouvernement**, cependant :
 - ❖ La fiscalité pétrolière n'est pas « stabilisée » car elle laisse une **grande place à la négociation**.
 - ❖ Avec la loi fiscale, le système est **régressif**.
 - ❖ Avec la loi fiscale, le **TEMI apparaît plutôt faible** au regard des « standards internationaux ».
 - ❖ Et avec une structure favorable à l'**optimisation fiscale**.
- Des marges d'amélioration existent certainement.

Des pistes de réformes ?

La fiscalité minière du Congo : Régime fiscal et partage de rente

- Régime fiscal minier
- Taux effectif moyen d'imposition (TEMI)
- Comparaisons internationales

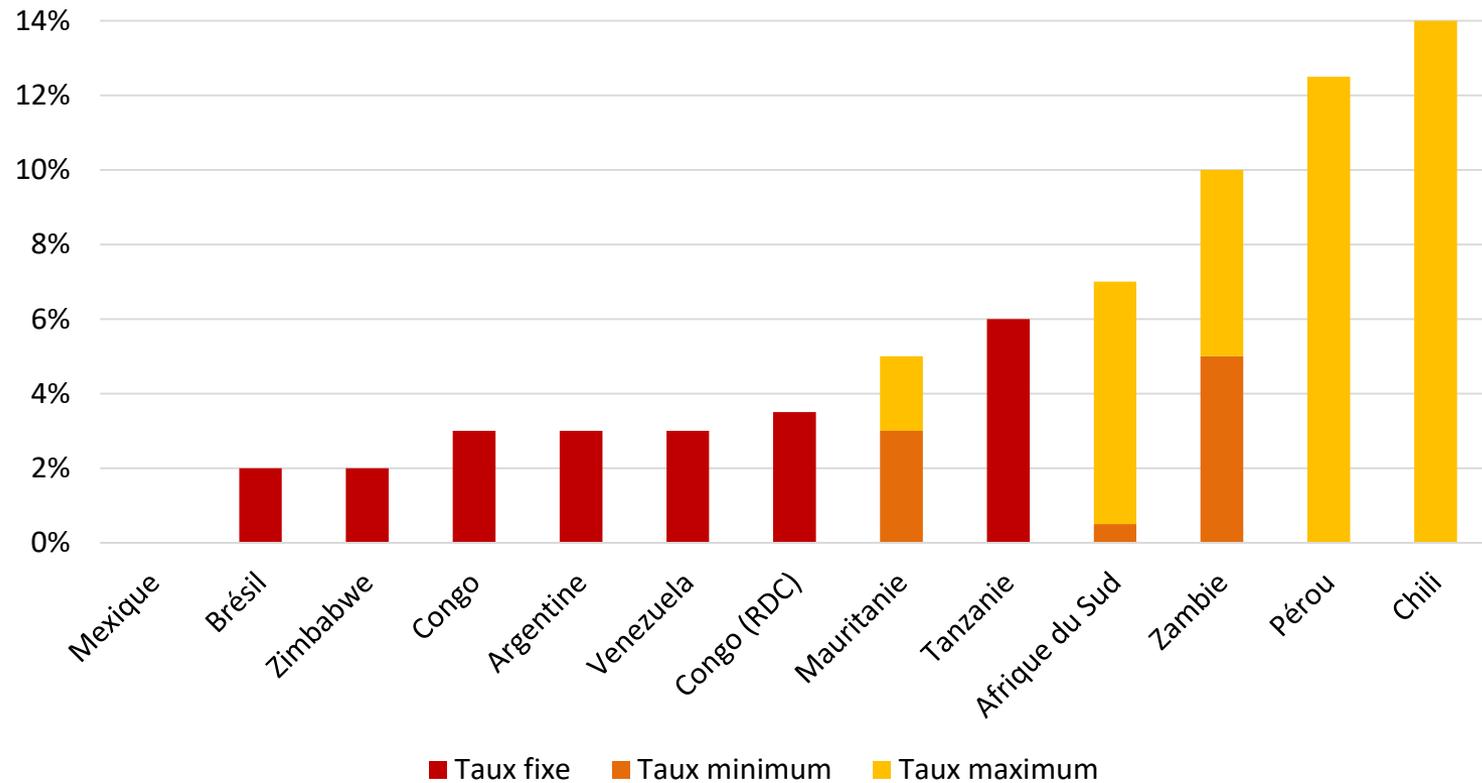
Le régime fiscal minier

	Congo 2005	RDC	Zambie	Afrique du Sud
Droits fixes (attribution, renouvellement)	4 millions FCFA	5 500 USD 10 500 USD	160 000 kwachas	1 000 rands
Redevance superficiare	25 000 FCFA/km ² /an	Environ 659,29 USD/km ² /an	5 600 kwachas/km ² /an	Aucune
Redevance minièrre	Cuivre : 3% Or : 5% Diamants : 5%	Cuivre : 3,5% Or : 3,5% Diamants : 6%	Cuivre : 5 à 10% selon le cours	Non-raffiné : 0,5% à 5% Raffiné : 0,5% à 7%
Taxe sur la rente	Aucune	50% des profits excédentaires	Aucune	Aucune
Impôt sur les sociétés	28%	30%	30%	0% à 34% selon la rentabilité
Impôt min. forfaitaire	1%	1%	Aucun	Aucun
Revenu valeurs mobilières	15%	Dividendes : 10% Intérêts : Exo.	20%	Dividendes : 20% Intérêts : 15%
Participation de l'État	10% min.	10% min.	Aucune	Aucune

Source : Recherches des auteurs à partir de la législation et la réglementation nationales

La redevance minière

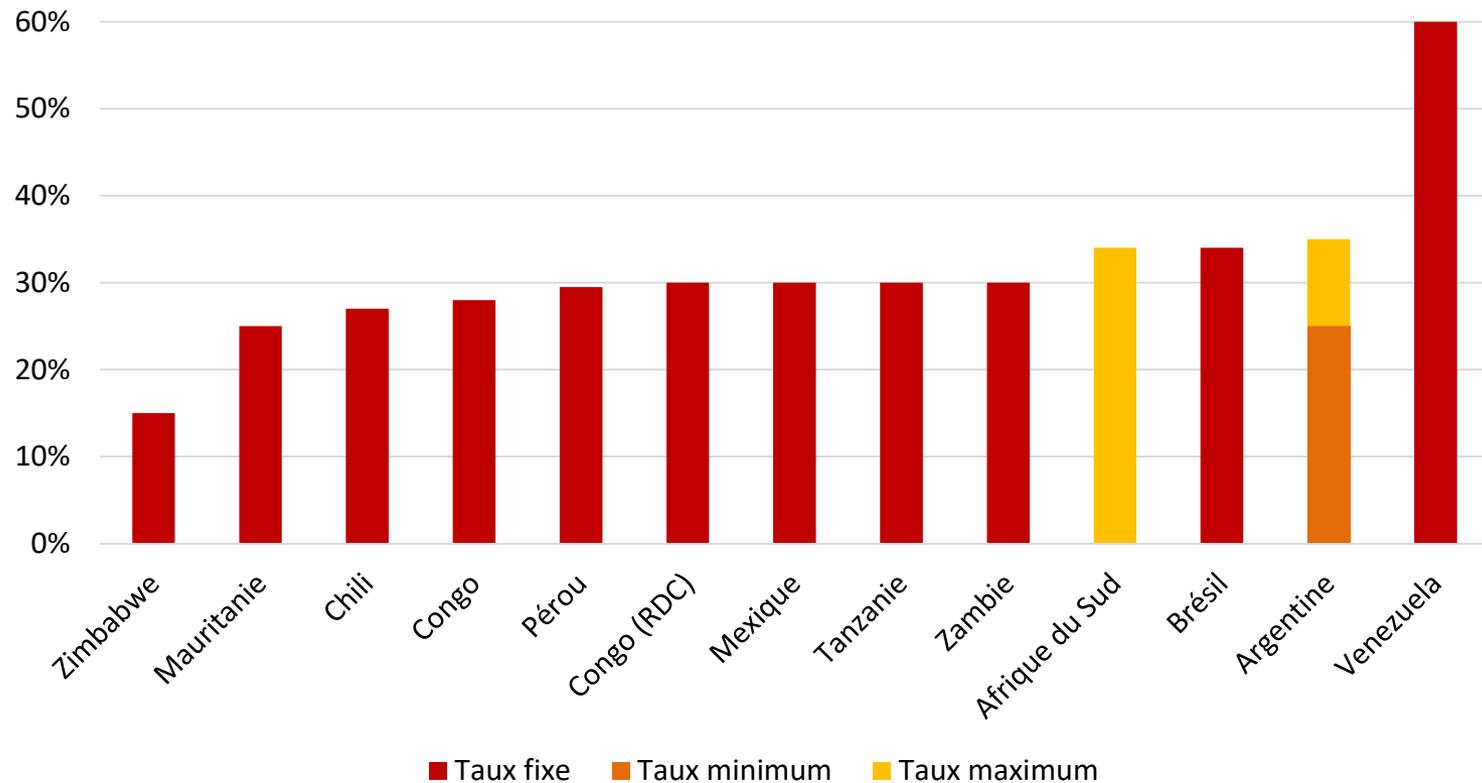
Taux de redevance minière, cuivre, 2021



Source : Recherches des auteurs à partir de la législation et la réglementation nationales

L'impôt sur les sociétés (IS)

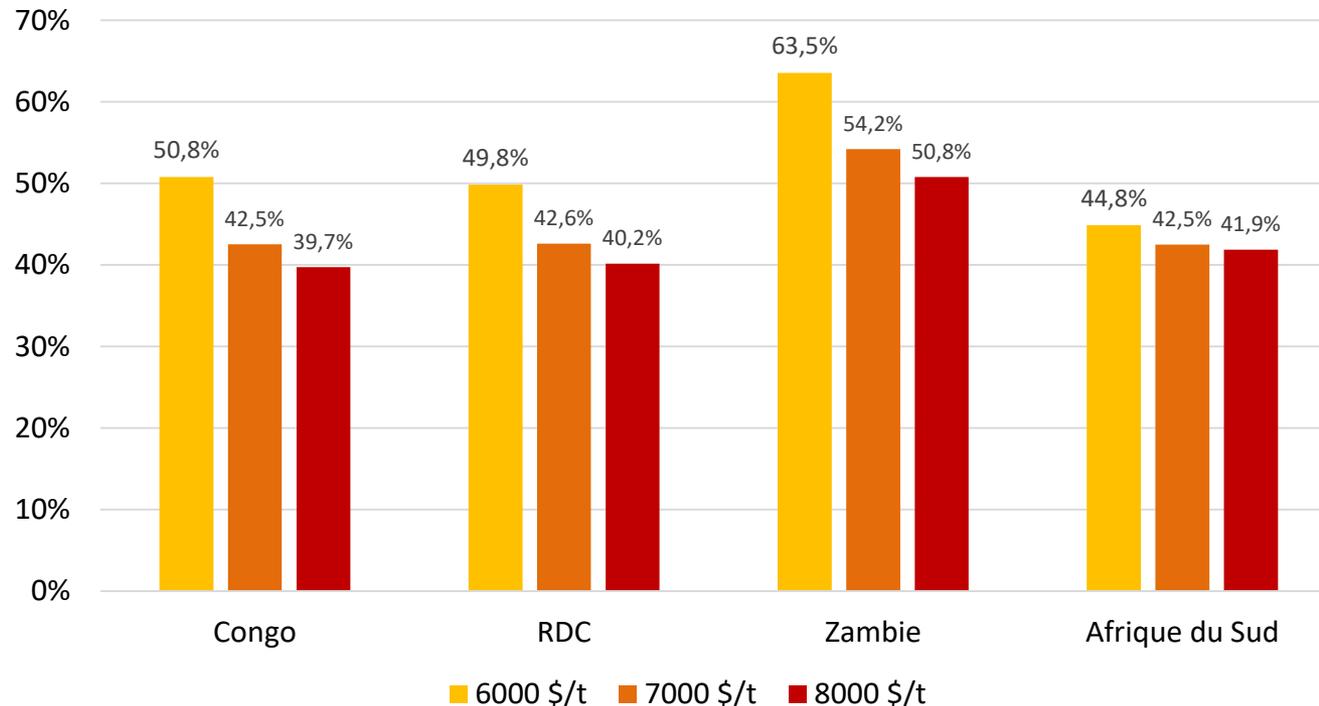
Taux d'impôt sur les sociétés, cuivre, 2021



Source : Recherches des auteurs à partir de la législation et la réglementation nationales

La simulation du partage de la rente minière

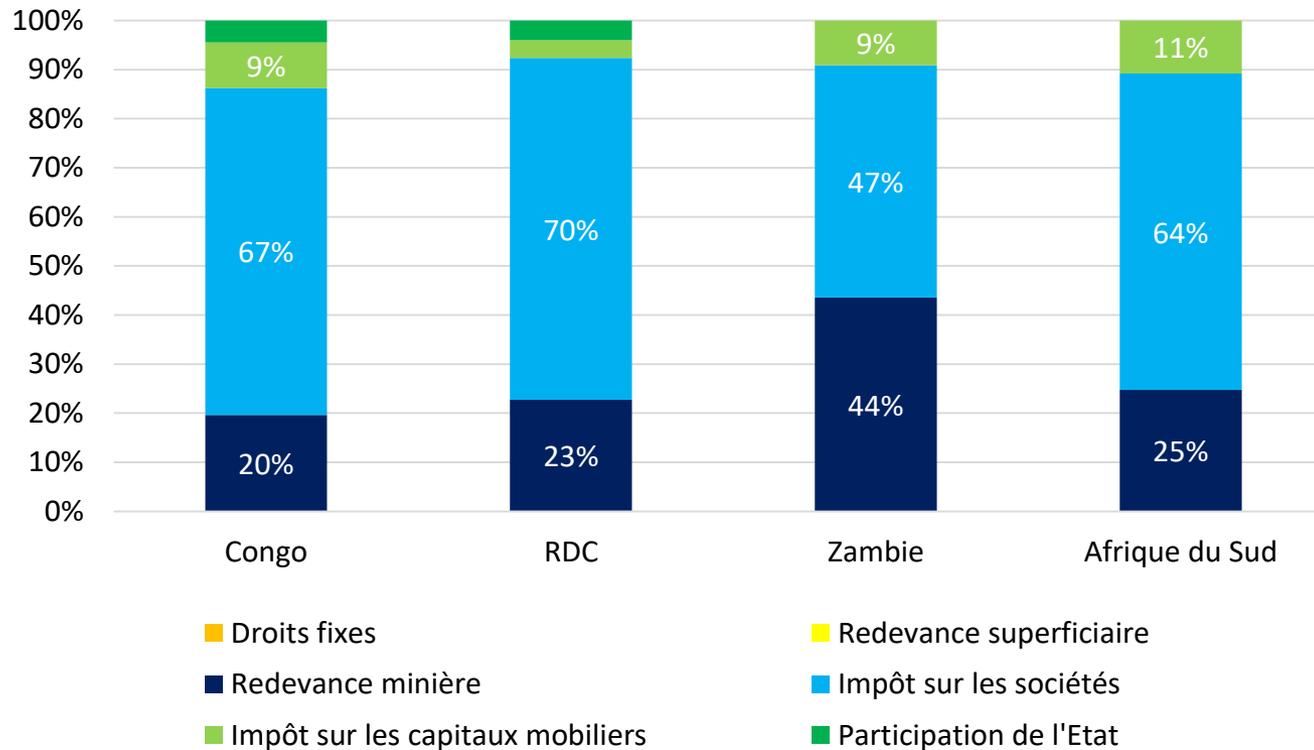
Taux effectif moyen d'imposition (TEMI), cuivre, 2023



Source : Calculs des auteurs

La simulation du partage de la rente minière

Répartition des prélèvements, cuivre, 2023



Source : Calculs des auteurs

Synthèse sur la fiscalité minière

- Le code minier de 2005 est globalement conforme aux standards.
 - ❖ **Droits fixes** : 4 millions FCFA. ?
 - ❖ **Redevance superficielle** : 25 000 FCFA/km²/an. ?
 - ❖ **Redevance minière** : Cuivre : 3%. Or : 5%. ?
 - ❖ **Impôt sur les bénéfices des sociétés** : 28%. ?
 - ❖ **Taxe spéciale sur les sociétés (IMF)** : 1%. ✓
 - ❖ **Impôt sur le revenu des valeurs mobilières** : Dividendes : 15%. ✓
 - ❖ **Participation gratuite de l'État** : 10% minimum. ✓
- Mais il pourrait nécessiter des aménagements en fonction des objectifs du gouvernement.

Quels enjeux pour la fiscalité minière ?

- Il n'existe pas un système fiscal minier idéal.
Il dépend des **objectifs du gouvernements**, toutefois :
 - ❖ Le système fiscal est **régressif**.
 - ❖ Avec un **TEMI** qui est dans la **tranche basse** des « standards internationaux ».
 - ❖ Et avec une structure favorable à l'**optimisation fiscale**.
- Des marges d'amélioration existent alors.

Des pistes de réforme ?